



## QUESTIONNAIRE DE SANTE

**Première prise de licence :** pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est de 3 ans, sous certaines conditions.

**Renouvellement de licence :** durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé.

*Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON\**

Durant les 12 derniers mois :

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

A ce jour :

- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

\*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

▶ *Si vous avez répondu NON à toutes les questions :*

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez avec « l'attestation de réponse au questionnaire de santé » avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence (à remettre avec la fiche d'inscription)

▶ *Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :*

Certificat médical à fournir, datant de moins d'un an au jour de la prise de licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.